



Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Objet: assister et fédérer les personnes et les collectifs qui luttent pour la sécurité sanitaire des populations exposées aux nouvelles technologies de télécommunications sans fil

Siège social : 55 rue Popincourt, 75011 Paris

Adresse de correspondance : 12 rue Lucien Sampaix 75010 Paris

Téléphone : 01 43 55 96 08

e-mail : contact@robindestoits.org

Site : www.robindestoits.org

Paris, le 18 Janvier 2011

POINT D'INFORMATION SUR LE GRENELLE DES ONDES

Début Décembre 2010, plusieurs associations membres du Grenelle des Ondes ont rédigé un courrier commun adressé à Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Ministre de l'Ecologie, et Xavier BERTRAND, Ministre de la Santé, pour leur faire part de la mauvaise évolution du processus « Grenelle ».

Robin des Toits était associé à ce courrier en compagnie de « Familles Rurales », de la « Confédération Syndicale des Familles », de « Priartem » et d'« Agir Pour l'Environnement » (l'alliance d'associations familiales et d'associations environnementales est une grande première ; un vrai succès du « Grenelle » à mettre au compte du Gouvernement et des Opérateurs).

En bref :

A l'exception du COMOP (Comité Opérationnel d'Expérimentations sur les antennes-relais), idée originale de Robin des Toits soutenue par plusieurs associations, le « Grenelle » a déjà produit tous ses effets positifs et commence à tourner vinaigre.

Les points positifs :

- mise en place d'une taxe spécifique prélevée sur les affectataires de fréquences (opérateurs inclus) pour financer la recherche et la prise de mesures – ce dispositif rendra plus compliquée la main mise des industriels sur ces deux secteurs clés.
- la Loi n° 2010-788 du 12 Juillet 2010 qui interdit la commercialisation de téléphones portables pour les moins de six ans, la publicité en faveur de l'usage des téléphones mobiles pour les moins de 14 ans, l'utilisation par les élèves du téléphone portable dans les écoles maternelles, les écoles élémentaires et les collèges, et qui rend obligatoire l'affichage lisible et en français sur tout appareil de téléphonie mobile à la vente sur le territoire national du Débit d'Absorption Spécifique (ndlr : DAS).

Pour le reste, le « Grenelle » pratique le déni de risques de manière outrancière, et l'on en vient à se poser des questions sur sa raison d'être : s'il n'y a pas de risques pourquoi parler de précaution depuis plus de 18 mois ?

Robin des Toits ainsi que les autres associations ont été reçues le 14 Janvier 2011 par un Conseiller technique de Xavier BERTRAND.

Un rendez-vous du même type aura lieu le 25 Janvier 2011 au Ministère de l'Ecologie.

Pour poursuivre leur participation au « Grenelle », les associations demandent que le Gouvernement reconnaisse explicitement « la controverse scientifique », qu'il adresse un message clair en direction des femmes enceintes et des enfants ; Robin des Toits demande la préservation et un accès facilité aux zones non encore couvertes pour les E.H.S. (ElectroHyperSensible).

La réponse officielle des Ministres nous sera communiquée début Mars 2011.

Dans l'intervalle, Robin des Toits, ne souhaitant pas être caution, a suspendu sa participation au « Grenelle des Ondes » jusqu'à réception de cette réponse. Le contenu de cette réponse déterminera notre position définitive.

Robin des Toits reste membre actif au COMOP. Seule partie « saine » et productive de solutions du « Grenelle des Ondes ».

Etienne CENDRIER

Porte-Parole